

# La coopération internationale au service d'un secteur culturel dynamique et durable dans les pays en développement

## **2<sup>e</sup> Séminaire de réflexion de l'OIF dans le contexte de la mise en œuvre de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* Bruxelles le 29 novembre 2007**

### **Compte rendu**

Le Séminaire a été organisé par l'OIF et la Communauté française de Belgique, en partenariat avec la Commission européenne. Une centaine de personnes ont participé au Séminaire dont des ambassadeurs à l'UNESCO, des représentants de l'OIF, de la Commission européenne et d'organisations culturelles au sein de la société civile en Europe, en Afrique et dans les Caraïbes. L'APF y était représentée par un Conseiller.

L'événement a été conçu comme un prélude à la réunion du Comité intergouvernemental de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles créé par la *Convention* et qui aura lieu à Ottawa, Canada, du 10 au 13 décembre. À noter que le Comité intergouvernemental de 23 membres élus en juin 2007 comprend de nombreux pays francophones dont le Burkina Faso, le Canada, la France, le Luxembourg, le Mali, Maurice, le Sénégal et la Tunisie.

Le Séminaire a été ouvert par M. Clément Duhaim, Administrateur, OIF, qui a rappelé le rôle pionnier et crucial qu'a joué la Francophonie pour l'adoption et la ratification de la *Convention*. Il a indiqué que l'OIF a engagé un dialogue actif et des partenariats avec l'Union européenne, les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), les aires linguistiques hispanophone, arabophone, anglophone et lusophone, avec l'objectif de lutter contre les replis culturels et la menace d'un conflit des civilisations. Avec les deux Séminaires, dont le premier a été organisé en mai 2007, l'OIF cherche à favoriser une coopération Nord/Sud pour la mise en œuvre de la *Convention* et travaille étroitement avec l'UNESCO en faveur de l'affirmation culturelle des PVD et du développement de leurs industries culturelles.

M. Philippe Suinen, représentant du gouvernement de la Communauté française de Belgique, a rappelé l'historique de la *Convention*. Il a souligné qu'avec la *Convention*, la notion des biens et services culturels comme biens commerciaux a été établie, que la légitimité des politiques culturelles a été reconnue et que le cadre d'une coopération Nord/Sud a été défini. Comme pistes à suivre dans le secteur de la coopération à l'occasion de la réunion du Comité intergouvernemental, il a mentionné l'intégration de la culture dans les politiques de développement, la reconnaissance d'un secteur culturel comme un moteur de l'économie, le traitement préférentiel des biens et services en provenance des PVD, l'alimentation du *Fonds international pour la diversité culturelle* créé par la *Convention*, la création de structures Nord/Sud associant les très petites entreprises et la synergie entre le développement culturel et le développement social et économique.

M. Camilla, du ministère de la Culture, République dominicaine, négociateur principal ACP avec l'Union européenne en matière de diversité culturelle, a affirmé que le résultat net de la *Convention* a été l'affirmation de l'égalité des cultures et de la lutte contre la discrimination culturelle. Les négociations ACP-UE ont pour but d'améliorer l'accès au marché culturel des pays du Nord et réduire le fossé numérique Nord/Sud. Pour lui, le développement culturel est partie au développement durable. Les industries culturelles qui comprennent les livres, le CD, les DVD, etc., doivent s'appuyer sur une production et une diffusion au plan local, national, régional et international. Parmi les mesures qu'il souhaite voir discutées et adoptées lors de la réunion d'Ottawa, M. Camilla a mentionné la création d'institutions éducatives, la construction de sites pour le tournage de films, la multiplication des coproductions cinématographiques, l'accès au marché pour les artistes, l'accès à des quotas télévisuels sur le plan international, la protection des droits d'auteur, la création de centres de production audiovisuelle.

Pour sa part, M. Rasmané Ouédraogo, Président de la Fédération internationale des Coalitions nationales pour la diversité culturelle, parlant au nom du continent africain, a affirmé que l'Afrique est en pole position pour bénéficier de la *Convention*. Rappelant les diverses mesures prises dès les années 70 par les dirigeants africains pour l'organisation d'un espace économique et culturel africain afin « d'unir ce que la politique a divisé » et réparer la spoliation culturelle dont fut victime le continent, M. Ouédraogo a mentionné en particulier le Plan d'action de Dakar (1992) visant la création d'un marché culturel africain. Il a ainsi énuméré les besoins africains : 1) évaluation de la situation actuelle des industries culturelles, pays par pays, par secteurs, par productions exportées et importées afin d'en établir le potentiel économique ; 2) actualisation des banques de données; 3) création de réseaux spécialisés d'industries culturelles; 4) création de forums pour informer les producteurs; 5) étude des obstacles économiques, juridiques et culturels au développement des industries culturelles; 6) abolition des taxes sur les biens culturels; 7) garantir la liberté d'expression; 8) amélioration du statut des artistes et protection des droits d'auteur; 9) encouragement du regroupement des producteurs de biens culturels, secteur par secteur.

M. Frédéric Bouilleux, de l'OIF, a rappelé que le secteur des biens culturels représentait 7% du PNB mondial, dont 3% seulement pour les PVD. Les échanges de biens culturels qui représentaient 80 milliards de dollar en 1980, représentent aujourd'hui 380 milliards. Pour les PVD, les exportations et les importations de biens culturels s'établissent à seulement 10 millions de dollar par année. Il y a donc inégalité de fait entre acteurs culturels. M. Bouilleux a rappelé les actions de l'OIF en la matière : 1) aide à la structuration et la professionnalisation des opérateurs publics et privés d'œuvres culturelles par des formations, des actions sur le terrain et l'élaboration de cadres législatifs; 2) lutte contre la déconnexion du secteur culturel des autres secteurs économiques; 3) formation en gestion; 4) structuration et mise en réseau des filières (États généraux de l'image africaine, Bureau d'exportation de la musique africaine, Association internationales des librairies francophones, Réseau des bibliothèques nationales numériques, etc.); et 5) favoriser le plurilinguisme .

Monsieur Xavier Troussard, Chef d'Unité, « Culture », Direction générale « Éducation et Culture », Commission européenne, a affirmé que l'Union européenne, partie à la *Convention*, en a fait une priorité. Il y a un agenda européen pour la culture, avec des priorités stratégiques (promotion du développement culturel et renforcement du rôle de la culture dans la politique extérieure de l'UE) et des priorités à court terme (promotion et mise en œuvre de la *Convention* et érection d'un pilier culturel à côté des piliers du commerce et de l'environnement). En matière de coopération Nord/Sud, l'UE est favorable à la promotion des échanges culturels en dehors de la libéralisation générale du commerce à cause du déséquilibre entre pays développés et pays en développement. L'UE cherche à mettre sur pied des mesures spécifiques pour favoriser le mouvement des artistes en Europe, notamment en réglant les problèmes de visa et de conditions de séjour des artistes étrangers. Mme Irene Horejs, Chef d'Unité « Développement humain, cohésion sociale et emploi » Direction générale « Développement », Commission européenne, a parlé de la dimension culturelle des relations politiques et de la dimension économique des industries culturelles. Pour elle, la culture fait partie de l'identité nationale et le soutien aux échanges culturels peut mener au règlement des conflits ethniques et à la réconciliation post-conflit. Touchant à la dimension économique de la coopération culturelle, Mme Horejs a mentionné les actions de l'UE en faveur de la réhabilitation du patrimoine, de la production culturelle, de la formation au sein des industries culturelles, de la distribution des biens culturels, de l'accès au marché culturel européen des pays ACP et non-ACP, de la lutte contre le piratage et le marché noir culturels, et de la protection de la propriété intellectuelle.

Lors du déjeuner, Mmes Fadila Laanan, Ministre de la Culture de la CFB et Véra Lacoëuihe, Président, ont souligné l'importance de distinguer la diversité culturelle proprement dite de l'objet de la *Convention*, amalgame qui est parfois fait et qui crée certaines ambiguïtés. Ils ont aussi parlé du problème des visas des artistes hors-Europe qui veulent venir en Europe.

L'Ambassadeur d'Allemagne à l'UNESCO a rappelé que son pays avait appuyé la *Convention* et sa mise en œuvre. Pour lui, la *Convention* a élevé les questions culturelles au niveau politique. On parle désormais de politiques culturelles, de planification culturelle à moyen et long terme, d'un agenda culturel pour l'Europe, le tout créant une légitimité des différents acteurs culturels. Le défi de la nouvelle *Convention* est la cohérence entre les niveaux gouvernemental et international. À la réunion d'Ottawa, l'Allemagne proposera au Groupe intergouvernemental a) la bonne gouvernance; b) l'établissement d'une base juridique solide au plan national; c) la création d'industries de création; d) une approche intégrée fondée sur un large consensus; e) une prise en compte du temps et des ressources nécessaires; f) la formation de partenariats; g) le développement des capacités selon les spécificités nationales; h) un accroissement dramatique des échanges culturels entre pays; et i) un rôle uniquement de facilitateur des gouvernements.

M. Georges Poussin, Chef de la Section des industries créatives pour le développement, Secteur de la Culture, UNESCO, a affirmé que la créativité et le développement sont des enjeux de la coopération internationale. Le lien entre culture et développement a été mis

en évidence depuis longtemps, notamment par l'UNESCO. Rappelant les différents rapports et conventions (droits d'auteur, statut de l'artiste, etc.) sur cette question jusqu'à l'adoption de la *Convention*, M. Poussin a proposé que la nouveauté de cette dernière repose sur la prise en compte des PVD et du rôle de la culture dans le développement. Notant que les objectifs du Millénaire font abstraction des objectifs strictement culturels, il suggère qu'il reste à démontrer le lien entre culture et développement, entre qualité et quantité des industries culturelles, pour lesquels des travaux existent, mais pas de synthèse qui permettrait d'adopter les meilleures pratiques. Il propose un observatoire sur la condition sociale de l'artiste et la promotion de l'artisanat chez les femmes des PVD et le développement de marchés locaux d'art pour la réduction de la pauvreté. Les principaux créneaux actuels de l'UNESCO sont l'artisanat, les livres et la traduction. Il propose le sous-titrage, les économies créatives et la coopération Sud/Sud, Sud/Sud/Nord comme enjeux du futur.

M. Francisco D'Almeida, de l'Association Culture et développement, informe les participants que son organisme a fait une étude sur le terrain du poids économique des industries culturelles dans les PVD et que ses conclusions sont parues en 2004. L'étude n'a pas produit de données qualitatives et quantitatives fiables car les leaders politiques des différents pays sondés n'ont pas conscience du potentiel des industries culturelles sur la cohésion économique et sociale de leur pays, d'où l'absence de politiques culturelles. Pour M. D'Almeida, en ce qui concerne la *Convention*, le plus difficile reste à faire. Les statistiques sur le poids des industries culturelles dans l'économie manquent, sans compter le scepticisme des opérateurs culturels sur la démarche à suivre. Une « cartographie » des images, de la musique et des écrits dans les pays africains reste à établir, continent où les produits culturels étrangers sont dominants. La priorité en Afrique est d'aider les marchés locaux de produits culturels avant d'essayer de diffuser la production à l'étranger. Le secteur est souvent faible, embryonnaire et limité en compétitivité. Les principaux obstacles sont : l'étroitesse des marchés nationaux, la parcellisation linguistique, le faible pouvoir d'achat, la capacité hétérogène de distribution au plan national, l'hétérogénéité du parc technique, les niveaux d'apprentissage technique faibles, les coûts de production élevés dus aux droits de douane à l'importation de matériel et la faiblesse des savoir-faire. Les États ont besoin d'être accompagnés, d'avoir des fonctionnaires compétents et de créer des synergies avec les industries culturelles.

M. Patrick Printz, Directeur de Wallonie-Bruxelles, Musiques, a noté le paradoxe que les musiques les plus populaires dans le monde sont d'inspiration africaine. Or l'Afrique n'occupe que 0,5% du marché mondial de la musique. La musique africaine est exportée et ses artistes sont souvent expatriés. Des développements récents sont encourageants : les grands artistes reviennent dans leur pays d'origine, un soutien est désormais apporté aux productions musicales africaines dans les pays du Nord, notamment lors de grands festivals musicaux d'envergure et les musiciens africains se regroupent ou se mettent en réseau. En revanche, les artistes ont peu de lieu où se produire et leur mobilité est entravée par des problèmes de visa.

Mme Avril Joffe, consultante en industries créatives, Afrique du Sud, a décrit les mesures mises en œuvre dans son pays pour la promotion des industries culturelles.

Pour finir, M. Gilbert Laurin, Ambassadeur du Canada auprès de l'UNESCO, a pris la parole pour donner quelques informations pratiques à ceux qui se rendront à la réunion d'Ottawa. Il a précisé qu'il s'agira d'une réunion de travail et qu'il n'y aura pas de discussion sur la *Convention* elle-même, ni sur la diversité culturelle au sens large.. Le but est de la mettre en œuvre en adoptant un règlement intérieur et en discutant de coopération internationale.

Serge Pelletier, Conseiller APF  
Paris, le 6 novembre 2007